

Attribution d'une subvention à l'Association ATTILA

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Le groupe de Besançon «La Cédille» «façonne» un rap acoustique teinté de soul, de funk et de jazz et propose une approche alternative au tout synthétique des productions actuelles.

Le groupe «La Cédille» est déjà repéré par le public anglais. Son dernier album «Vu du large» est sorti sous le label anglais Chocolate Fireguard Music en mai 2005.

A ce jour, le groupe «La Cédille» a obtenu le Prix Fair 2006, entame une tournée en République Tchèque, puis une tournée au Québec et notamment aux Francopholies de Montréal le 12 juin prochain.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 3 000 € à l'Association ATTILA, au titre de la promotion et de l'aide à la création du groupe de hip hop «La Cédille».

En cas d'accord, la dépense de 3 000 € sera prélevée au chapitre 65.30/6574 CS 41000 qu'il conviendra d'abonder par un transfert de crédits d'égal montant en provenance du chapitre 65.023/6574 CS 300.

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur cette proposition.

«M. LE MAIRE : Là où mon cheval passe, l'herbe ne repousse pas, c'est ça ?

M. Franck MONNEUR : En fait, je pense que Michel et moi nous n'avons pas l'intention d'intervenir sur ce point mais comme il est beaucoup question de culture et de l'image de la Ville notamment à travers la culture ce soir, j'en profite pour dire qu'il y a un travail réalisé également dans le domaine culturel, et plus précisément dans le domaine des musiques actuelles et dans le suivi des groupes de Besançon qui tournent beaucoup à l'extérieur, en relation bien sûr avec Emmanuel DUMONT et le service Communication. Un très beau travail se fait entre la culture et la communication, notamment avec ce groupe, Attila, qui joue en Angleterre, en Belgique, en République Tchèque, en Allemagne et qui va participer aux Francofolies de Montréal le 12 juin prochain. Donc c'est bien, on soutient des groupes, des jeunes de Besançon, comme on l'a fait avec Aldebert, ou avec d'autres groupes comme NewComers, M. Z et bien d'autres...

M. LE MAIRE : La Madeleine Proust aussi.

M. Franck MONNEUR : Oui, aussi, et des groupes qui se produisent également aux Eurockéennes, qui sont reconnus et confirmés. Juste un dernier mot pour dire que dans le domaine de la culture et de la communication musicale à Besançon, vous savez que s'est tenu le Festival Herb'en Zik il n'y a pas très très longtemps...

M. LE MAIRE : Grand succès.

M. Franck MONNEUR : ... qui a très très bien marché puisque nous avons avec beaucoup de joie, appris que le festival avait accueilli exactement 11 500 spectateurs.

M. LE MAIRE : Ils ne vont pas tarder à nous demander un autre lieu.

M. Franck MONNEUR : Pour l'instant ce n'est pas encore le cas mais ce qui est bien, c'est que ça participe de la renommée de Besançon au domaine culturel et notamment musical.

M. LE MAIRE : Pour les jeunes notamment. Très bien Franck et je te remercie pour tout ce que tu fais dans ce domaine-là parce que je sais qu'avec Emmanuel vous êtes très présents.

Mme Nicole WEINMAN : Un détail du rapport m'échappe. Pourquoi donne-t-on à l'Association Attila et pas directement à La Cédille ?

M. Franck MONNEUR : On donne à l'association support, La Cédille étant le nom du groupe».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter cette proposition.

Récépissé préfectoral du 29 mai 2006.